

L'an deux mil douze, le 19 juin à 18 h 30, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du conseil, sur la convocation du 13 juin 2012 sous la présidence de Monsieur André Sénécheau.

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
23	20	20

Date de la convocation
Le 13 juin 2012

Etaient présents : **BEGUIER** Vincent, **BELLIN** Philippe, **BOCHU** Dominique, **BOURCHENIN** Michel, **CHEMINET** Marie-Claude **CLEMENT** Jean-Paul, **DESCHAMPS** Jacques, **GABORIT** Bernard, **LATU** Roland, **MELLIER** Sophie, **MOUSSERION** Martine, **PARADOT** Wilfried, **PENINON** Joel, **PENY** Marcel, **PORCHET** Bernard, **RENGEARD** Jean-François, **ROUSSEAU** Gilbert, **SAUVAITRE** Guy, **SENECHEAU** André, **VANNERON** Michel.

Etait excusé : **GUIBAULT** Pierre.

Etaient absents : **PEGUIN** Laurent, **RASTOUEIX** Catherine.

Secrétaire : **MELLIER** Sophie.

Compte rendu du Conseil communautaire du 19 juin 2012

2012/06/19/001 – AIDE DU CONSEIL GÉNÉRAL – SOUTIEN AUX VACANCES POUR LES FAMILLES DÉFAVORISÉES	2
2012/06/19/002 – BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	2
2012/06/19/003 – EHPAD – DÉCISION MODIFICATIVE N°4	2
2012/06/19/004 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2	3
2012/06/19/005 – ALSH ADOS ÉTÉ 2012	3
2012/06/19/006 – TRAVAUX EHPAD – ATTRIBUTIONS DES LOTS – EXTENSION, RÉHABILITATION ET AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE, EN MILIEU OCCUPÉ	4
2012/06/19/007 – SUBVENTIONS 2012 – VIE ASSOCIATIVE	5
2012/06/19/008 – TRAVAUX IMPÉRIEUX – CHARPENTE TOITURE	6
2012/06/19/009 – RECRUTEMENT ANIMATEURS ALSH	6
2012/06/19/010 – ALSH « 3-11 ANS » ÉTÉ 2012	7

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le Conseil Général de la Vienne a décidé de reconduire son aide aux vacances pour les familles défavorisées domiciliées dans le département de la Vienne au titre de l'année 2012.

Cette aide est accordée aux enfants de moins de 16 ans. Son montant s'établit comme suit :

- ✓ 60 € par enfant pour un séjour en centre de vacances avec hébergement ou en camp d'adolescents d'une durée de 5 jours et plus ;
- ✓ 27 € par enfant pour un séjour en centre de loisirs sans hébergement ou en mini camp d'une durée supérieure à 3 jours.

Cette aide sera attribuée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 450 € (justificatif CAF ou MSA).

Les familles devront s'adresser directement au directeur du centre de loisirs ados afin que les demandes remplies et envoyées toutes ensemble soient examinées par la commission permanente du Conseil Général pour un paiement global à la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2012/06/19/002 – BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Pour permettre le paiement des frais consécutifs à l'acquisition des terrains de Ceaux, un virement de crédits est nécessaire.

Dépenses d'investissement

Opération 0133 - Village aéronautique

Article 2031- frais d'études - 600,00 €

Opération 0126 - site de la Quincarderie

Article 2111 – terrains nus + 600,00 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci/dessus.

2012/06/19/003 – EHPAD – DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire la délibération du 28 février 2012 sur l'acquisition des logiciels de soins et de planning. Cet investissement n'a pas été prévu lors du vote du budget en Octobre 2011, c'est pourquoi il devient nécessaire d'effectuer un virement de crédits à savoir :

Investissements Dépenses :

2181 - Installations, Agencements ... - 11 500,00 €

205 - Concessions, brevets, licences ... + 11 500,00 €

2313 - travaux en cours - 700,00 €

Investissements Recettes :

28154 - matériels et outillage - 700,00 €

Le Conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le virement de crédit
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

Afin de rectifier la délibération 2012/06/05/005 sur laquelle figure une dépense de mouvement d'ordre de nature non budgétaire.

Dépenses d'investissement

Article 192 : différence sur réalisation	- 169 000,00 €
<u>Opération 201102 - Pépinières d'entreprises</u>	
Article 2313	+ 169 000,00 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci/dessus.

2012/06/19/005 – ALSH ADOS ÉTÉ 2012

Dans le cadre de la politique jeunesse, un camp et un raid aventure sont organisés par l'équipe d'animation :

1. Un camp au Puy du Fou du 23 au 27 juillet 2012 pour 16 jeunes. 2 jours au grand parc du puy du fou, tir à l'arc, piscine. Hébergement à la Godelinière (85 – les Landes Genusson) pour un budget prévisionnel de 3 500 € ;
2. un raid aventure du 20 au 24 août 2012 pour 16 jeunes. 2 jours de descente en kayak sur le Clain avec 2 nuits d'étape en camping, VTT encadré par des professionnels pour un budget prévisionnel de 1 500 €.

Sur le reste de la période estivale, l'ALSH ados propose entre autres :

- ✓ Du 9 au 13 juillet : semaine « fêtes des jeux » 2 jours au festival jeux à Parthenay. Hébergement à la MFR de Secondigny, labo de Merlin ;
- ✓ Du 16 au 20 juillet : semaine « les arts en fêtes » découverte des arts avec divers ateliers (poterie, bronze, émaux..);
- ✓ Du 30 juillet au 3 août : semaine « plein air » activités proposées : escalade, swin golf, via ferrata ;
- ✓ Du 6 au 10 août : semaine « sports de combats » activités proposées : boxe, judo, capoeira, escrime ;
- ✓ Du 13 au 17 août : semaine « nautique » activités de nature et de plein air : voile, piscine et stage de 2 jours de ski nautique – hébergement ;
- ✓ Du 20 au 24 août : semaine « raid aventure » parcours VTT, 2 jours de descente en kayak sur le Clain. Hébergement en camping – 1 nuit au camping de Vivonne pour 75 € et 1 nuit au camping de St Benoit pour 62,90 €
- ✓ Du 27 au 31 août : semaine « sports et loisirs » activités proposées karting, kin ball et une sortie au Futuroscope.

Sur les 12 000 € de dépenses prévisionnelles de l'ALSH Ados été 2012, la prise en charge par les familles s'élèverait à 9 152 € (valeur maximale pouvant varier en fonction des effectifs et des tarifs échelonnés dégressifs selon quotient familial)

QF	< 548 €	549 / 800 €	801 / 1 100 €	>1 100 €
5 jours	32 €	42 €	52 €	62 €
4 jours	30 €	38 €	46 €	54 €
Camp Puy du Fou	100 €	120 €	140 €	160 €
Stage nautique semaine 6	30 €	40 €	50 €	60 €
Raid aventure semaine 7	45 €	60 €	75 €	90 €
La journée	15 €			
	A partir d'un 2 ^{ème} enfant inscrit en ALSH petits ou ados, le tarif appliqué est celui de la tranche inférieure			

Garderie	Matin 7 h 30 / 8 h 30	1 € / jour
----------	-----------------------	------------

	Soir 18 h / 19 h	
--	------------------	--

Transport	Matin	1,50 € / trajet
	Soir	1,50 € / trajet

Le Président souligne que les camps feront l'objet d'une participation de la Caisse d'Allocations Familiales et de la MSA dans le cadre de la contractualisation du Contrat Enfance Jeunesse.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la totalité des actions du ALSH ados pour l'été 2012 ;
- Mandate le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

2012/06/19/006 – TRAVAUX EHPAD – ATTRIBUTIONS DES LOTS – EXTENSION, RÉHABILITATION ET AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE, EN MILIEU OCCUPÉ

Afin de procéder à la mise en sécurité des bâtiments nécessaire à un classement en type J, à la rénovation et à l'extension des locaux, une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée l'an dernier, qui a élaboré le dossier de consultation des entreprises. Ce dossier est composé d'une tranche ferme, d'une tranche conditionnelle et de quelques options.

Pour mémoire, le montant total hors taxes estimé au stade du dossier de consultation des entreprises était de : **1 802 800 €**.

Le président donne lecture des offres « mieux disante » retenues et proposées par la Commission d'Appel d'Offres du 5 juin 2012 relative aux travaux d'extension, réhabilitation et amélioration énergétique en milieu occupé.

Lot n°	Intitulé du lot	Estimation Hors taxes TF + TC + options	Entreprise retenue	Montant Hors Taxes
1	Gros œuvre	188 500 €	EMC	178 290,69 €
2	Charpente bois couverture tuiles	56 500 €	ABAUX	57 767,74 €
3	Étanchéité couverture bac acier	40 500 €	DME	21 643,60 €
4	Isolation thermique par l'extérieur	70 000 €	Murzeau - variante	43 281,83 €
5	Menuiseries extérieures alu – serrurerie	176 800 €	INFRUCTUEUX	
6	Menuiseries intérieures bois	235 300 €	Morillon – variante	173 730,48 €
7	Ouvrages en plaques de plâtre – isolation	107 200 €	CEMPI	102 629,11 €
8	Cloisons isotherme	6 300 €	AXIMA	9 464,66 €
9	Plafonds suspendus	32 000 €	Galbois	20 280,00 €
10	Carrelage – revêtements de sols souples – faïence	89 600 €	Batisol	83 060,28 €
Lot n°	Intitulé du lot	Estimation Hors Taxes TF + TC + options	Entreprise retenue	Montant Hors Taxes

11	Peinture – revêtements muraux	72 600 €	Bouchet	58 559,95 €
12	Plomberie sanitaire	143 000 €	Proust	139 462,60 €
13	Electricité courants fort et faible	125 000 €	INFRUCTUEUX	
14	Chauffage – ventilation – désenfumage	459 500 €	CIGEC base avec additif et option 1 à 3	383 766,51 €
	TOTAL	1 802 800 €		1 271 937,45 €

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'affermir la tranche conditionnelle ;
- D'attribuer les différents lots aux entreprises et pour les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Décide de retenir les options mentionnées ;
- Décide de réévaluer l'estimation du lot 13 à 205 000 € + options ;
- Décide pour les lots infructueux, de relancer une consultation en procédure adaptée suite à l'infructuosité de 2 lots.

2012/06/19/007 – SUBVENTIONS 2012 – VIE ASSOCIATIVE

Monsieur le président rappelle au conseil qu'un certain nombre d'associations œuvrent sur le plan local et présentent un intérêt culturel, social, sportif qui contribue à l'harmonie et à l'animation du territoire. Le président donne lecture des montants prévisionnels pour 2012 :

associations	<i>Proposition 2012</i>
ADMR	6 000,00 €
PIC & PLUMES (structure petite enfance) Avances à verser. Le solde étant reporté après versement des prestations CAF/MSA	11 000 € Relais Assistantes Maternelles 5 000 € Lieu d'Accueil Enfants-Parents
AAPPMA le Gardon de Couhé dont Fête Départementale de la Pêche	4 500,00 €
TENNIS CLUB REGION DE COUHE	3 000,00 €
SUD VIENNE REGION DE COUHE	6 050,00 €
Plateforme Aéroclub	3 750,00 €
CAIC	1 250,00 €
US HAND	1 500,00 €
ESCALE <i>Trail de l'Abbaye de Valence</i>	1 500,00 €
ESCALE <i>Fonctionnement</i>	1 000,00 €
ESCALE <i>Épicerie sociale</i>	3 200,00 €
MELI-MELODIE Fest'Ile	800,00 €
SAPEURS POMPIERS DE COUHE	1 684,63 €
SAPEURS POMPIERS DE CHAUNAY	1 055,76 €

A ces dotations, pour mémoire, ont déjà été attribués 27 400 € à l'École de Musique, 1 500 € aux Nuits de l'Abbaye (ESCALE), 1 100 € à 2000 Danses, 5 000 € (Action de coopération Burkina Fso GOGO Comité de Jumelage), 16 123 € à l'Office de Tourisme et 8 000 € au Festival des Arts en Fête.

Le président rappelle que dès 2011 (délibération 31 mai 2011), il avait été décidé de fixer des critères pertinents pour mieux répartir l'enveloppe budgétaire annuelle de manière plus équitable et harmonisée et à instaurer un « pass » activités. Le président insiste sur l'importance de cette réflexion et qu'il est

impératif pour la rentrée prochaine, septembre 2012, qu' il soit engagé un travail collaboratif avec les représentants associatifs et qu'il leur soit dégagé pour 2013 leurs marges de manœuvres financières à adapter avec la nouvelle politique tarifaire souhaitée et aux futures dotations prévisionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, oui, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder les subventions sus nommées :
- **DEMANDE** et **RAPPELLE** l'urgence d'une refonte tarifaire et de la rationalisation des soutiens annuels à la vie associative ;
- **DONNE** mandat au président à signer toutes les pièces nécessaires.

2012/06/19/008 – TRAVAUX IMPÉRIEUX – CHARPENTE TOITURE

Le président expose au Conseil qu'il est impérieux d'effectuer des réparations de charpente et toiture sur les sites des Iles de Payré et de l'Abbaye dont les intempéries des dernières semaines ont aggravé l'état sanitaire de ces éléments de Bâtiments.

Après consultation, il est proposé de retenir :

Abbaye

Entreprise ROUSSEAU Bernard	Partie écuries dite tête de cheval - charpente	17 000 € hors taxes
Entreprise PROUST Jean Pierre	Couverture	20 000 € hors taxes

Iles de Payré

Entreprise CCMD DESCHAMPS Christophe	Bâtiment des Annexes Atelier – Maison de lierres	17 199 € hors taxes
--------------------------------------	--	---------------------

Le Conseil Communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte ses propositions telles susnommées ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

2012/06/19/009 – RECRUTEMENT ANIMATEURS ALSH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes :

- *Recrutement pour effectuer un acte déterminé ;*
- *Recrutement discontinu dans le temps ;*
- *Instauration d'une rémunération à l'acte ;*

Considérant la décision du juge administratif CAA - Marseille N° 05MA00991 du 18 mars 2008 ;

Considérant le besoin de recruter des animateurs suivant des nécessités occasionnelles ou saisonnières, pour des prestations discontinues dans le temps, afin d'assurer des activités au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Le président expose que compte tenu des activités proposées et des effectifs attendus, sur la période du 6 juillet au 3 Septembre 2012 pour les vacances d'Été, l'ALSH nécessite le recrutement de 17 animateurs (durée de contrat différenciée selon disponibilités et besoins) dont la rémunération est fixée sur la base d'un forfait journalier en fonction de leur niveau de qualification :

- 48 € brut / jour pour un animateur diplômé ;
- 40 € brut / jour pour un animateur stagiaire ;
- 32 € brut / jour pour un animateur non diplômé ;

Le conseil communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le recrutement de ces vacataires ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Dans le cadre de la politique jeunesse, deux camps sont organisés par l'équipe d'animation :

1. Un camp au Lac de Vassivière du 16 au 20 juillet 2012 pour les enfants de 8 – 10 ans. Ouvert pour 18 enfants. Activités proposées : parcours dans les arbres, canoë kayak, catamaran, équitation et balade en bateau sur le lac. Hébergement sous toile de tente au camping de la Presqu'Ile. Pour un budget prévisionnel de 3 800 € ;
2. Un camp « cirque » du 23 au 25 juillet 2012 pour les enfants de 5 à 7 ans. Ouvert pour 18 enfants. Activité cirque avec la compagnie « les champs des Tales » et baignade. Hébergement en dur à Ethic étapes Archipel St Cyr pour un budget prévisionnel de 3 400 €.

Sur le reste de la période estivale, l'ALSH « 3-11 ans » propose entre autres :

- ✓ Du 9 au 13 juillet : semaine « artistes » découvrir le monde des artistes : musique africaine avec une intervenante ;
- ✓ Du 16 au 20 juillet : semaine « autour de l'eau » activités proposées piscine, la pêche, visite de l'aquarium du lavoir des Roches Prémaries;
- ✓ Du 23 au 27 juillet : semaine « construction » concours de construction géante de monument ou d'objet avec des Lego, Kapla, bois ou carton ;
- ✓ Du 30 juillet au 3 août : semaine « monstres » : maquillages, déguisement ;
- ✓ Du 6 au 10 août : semaine « sports » boxe éducative avec un professionnel, kin-ball, base-ball, gymnastique, course d'orientation, sports de raquettes ;
- ✓ Du 13 au 17 août : semaine « vie sauvage » découverte des animaux sauvages et les techniques des hommes préhistoriques et des trappeurs, ateliers pédagogiques au Paléosite à St Césaire ;
- ✓ Du 20 au 24 août : semaine « les régions » découverte des us et des coutumes des régions de France ;
- ✓ Du 27 au 31 août : semaine « comme au bon vieux temps » visite du Vieux Cormenier.

Sur les 42 000 € de dépenses prévisionnelles de l'ALSH « 3-11 ans » été 2012, la prise en charge par les familles s'élèverait à 32 180 € (valeur maximale pouvant varier en fonction des effectifs et des tarifs échelonnés dégressifs selon quotient familial)

QF	< 548 €	549 / 800 €	801 / 1 100 €	>1 100 €
5 jours	32 €	42 €	52 €	62 €
4 jours	30 €	38 €	46 €	54 €
3 jours (seulement pour la semaine 6)	26 €	32 €	38 €	44 €
Camp lac de vassivière	65 €	85 €	105 €	125 €
Camp lac de St Cyr	45 €	60 €	75 €	90 €
La journée	15 €			
	A partir d'un 2 ^{ème} enfant inscrit au ALSH petits ou Ados, le tarif appliqué est celui de la tranche inférieure			

	Garderie	Matin 7 h 30 / 8 h 30	1 € / jour
		Soir 18 h / 19 h	
Transport	Matin	1,50 € / trajet	
	Soir	1,50 € / trajet	

Le Président souligne que les camps feront l'objet d'une participation de la Caisse d'Allocations Familiales et de la MSA dans le cadre de la contractualisation du Contrat Enfance Jeunesse.

Le Conseil Communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la totalité des actions du ALSH « 3-11 ans » pour l'été 2012 ;
- Mandate le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.